

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 12 (1927)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.):
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Impression et Expédition:
Imprimerie A. Bovard-Giddey, Lausanne.

Rapport du Conseil de Surveillance de l'Union

présenté à l'Assemblée Générale d'Einsiedeln, le 16 mai 1927,
par le président, M. Schwaller, professeur à Fribourg.

(Suite et fin)

Malheureusement, nous avons chaque année deux ou trois Caisses qui font cette pénible expérience, et il est heureux que jusqu'ici une partie des réserves a toujours suffi à réparer le mal. Mais, chers Messieurs, si nous n'avions pas les révisions, nous aurions bientôt 25, 30, 40 pour cent de nos Caisses dans cet état et la gloire de notre Fédération s'obscurcirait rapidement.

Je répète que nous tous, les Comités de direction et de surveillance avec le directeur, nous protégeons et soutenons les réviseurs, et j'adresse un pressant appel à tous les caissiers: Acceptez et mettez en pratique les bonnes remarques que le réviseur vous fait.

Le réviseur, M. Müller, ajoute quelques remarques pratiques à son rapport. Il nous dit que l'impression générale de la révision est tout à fait bonne; il trouve l'organisation et l'ordre très louables. Le système de la comptabilité n'est pas moderne, mais il est pratique et clair. Il vaut mieux que d'autres systèmes qu'on loue outre mesure. La Caisse Centrale avec ses gros capitaux liquides représente une brillante situation.

L'actif disponible est de 10 millions de francs et le passif à court terme de 8 millions. Le 57 pour cent de l'actif est à court délai pour un passif de la même catégorie de 46 pour cent. Les sommes du passif à court terme sont couvertes par 124 pour cent d'actif à court terme.

Nous pouvons donc avec fierté affirmer que notre Caisse Centrale est liquide, et en même temps nous devons rendre hommage à l'habileté de notre directeur.

Le réviseur désire que cette année-ci les parts d'affaires soient mises à jour, comme les statuts le prévoient. Pour éviter des impôts trop élevés, le paiement des parts d'affaires a été un peu retardé.

Je dois encore vous donner connaissance des réflexions suivantes, très importantes, communiquées par le réviseur dans son rapport:

Notre Caisse Centrale doit en premier lieu régler le mouvement de l'argent entre les Caisses. Elle doit bien placer l'argent qui lui est confié. Ses placements doivent

être faits de manière à ce qu'ils soient facilement réalisables et notre Caisse Centrale doit être en bonne relation avec les plus importants instituts financiers.

M. Müller se réjouit d'observer que notre Centrale remplit toujours mieux ces conditions.

Les différentes Caisses ont ainsi peu de soucis; le directeur avec la Centrale prévoit à tous les besoins. En vérité notre directeur est le père prévoyant pour tous les besoins des quatre cents Caisses.

Sans cet argent liquide dans notre Centrale, beaucoup de nos caissiers seraient dans l'embarras, et aussi longtemps que nous avons cette Centrale liquide si bien administrée par M. Stadelmann, nous ne devons pas laisser surgir des pensées de décentralisation ou de fondation de succursales. Ce serait donner un grand coup de poignard à la force de notre Association.

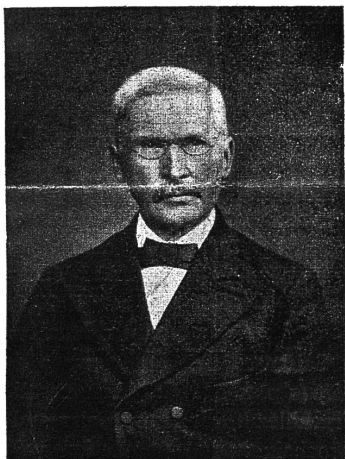
Lorsque nos Caisses ont besoin d'argent, elles ont toujours à notre Centrale le crédit ordinaire et même extraordinaire. Si elles ont de l'argent disponible, elles peuvent le placer favorablement à St-Gall et tout le souci de le faire travailler retombe sur la Centrale. Les caissiers sont pour ainsi dire déchargés de cette préoccupation.

Lorsque, dans une contrée il y a pléthore et dans une autre pénurie de capitaux, le travail de la Centrale est facile; mais les circonstances ne sont pas toujours telles. Il se peut que partout et en même temps il y ait pénurie d'argent; le rôle du directeur devient alors plus difficile.

Vous voyez donc, chers Messieurs, que nous avons besoin d'une grande et forte Caisse Centrale, avec de grandes sommes liquides à sa disposition.

Ce n'est pas seulement difficile pour notre directeur de trouver de l'argent pour tout le monde, mais c'est aussi difficile de faire travailler et profiter toutes les sommes d'argent qui lui sont confiées. Il a trouvé le bon moyen: c'est le commerce des papiers-valeurs, qu'il effectue avec tant de prudence et d'habileté. C'est surtout grâce à ce commerce que le résultat de l'année 1926 est si réjouissant.

A la fin de son rapport, M. le réviseur constate avec plaisir, que la Fédération a pris un développement considérable. Non seulement le bilan accuse une augmentation de quatre millions de francs, mais aussi la fondation de nouvelles Caisses a fait des progrès inattendus. Nous félicitons la Fédération pour ce beau succès. Le réviseur, après nous avoir assuré avoir apporté à son travail toute sa conscience et tout son savoir-faire nous propose d'approuver les comptes.



F. W. RAIFFEISEN
1818-1888

le grand philanthrope allemand qui fonda la première Caisse de Crédit basée sur la responsabilité illimitée des sociétaires. — Il fut aussi le fondateur de l'Union Centrale des Caisses Raiffeisen allemandes qui vient de fêter son cinquantenaire.

Je pourrais terminer ici, mais j'ai encore un petit mot à vous dire :

Non seulement la Fédération s'est agrandie, mais le nombre de nos Caisses s'est avantageusement développé. Le chiffre des membres est en augmentation, de même que le bilan et le roulement; la plupart des Caisses manifestent une activité bienfaisante. Les Caisses font honneur à la Fédération. Nos Caisses Raiffeisen ne sont plus des inconnues; même la Banque Nationale et l'Association des Banquiers parlent de nos Caisses dans leurs rapports. Cela ne doit pas nous rendre orgueilleux, mais nous encourager à toujours mieux observer les principes de notre belle institution. La meilleure réponse que nous pouvons donner à nos ennemis, c'est d'être fidèles aux principes de notre fondateur Raiffeisen.

Retenez bien les cinq points fondamentaux que M. le curé Traber nous a donné et toujours prêché dans ses conférences :

1° Chaque Caisse doit limiter son activité à une ou plusieurs communes et paroisses, et ne doit pas sortir au-delà.

2° Tous les membres sont solidaires et sont responsables avec toute leur fortune pour les engagements de la Caisse. C'est un lien fort qui rappelle à tous leur responsabilité.

3° On ne peut effectuer de prêts qu'aux seuls membres habitant dans le cercle d'activité.

4° Toutes les fonctions, excepté celle du caissier, doivent être gratuites. Nous devons toujours trouver des hommes susceptibles de dévouement.

5° Ne pas distribuer de dividendes. Augmentez vos réserves! Ne dilapidez pas, par différents dons, ce que vous avez gagné année après année.

Les Caisses Raiffeisen doivent avoir leur caractère éducatif. Ne prêtez pas votre argent aux gens négligents et buveurs. Ne permettez jamais que deux ou trois intérêts restent en retard. L'argent confié à la Caisse n'est pas votre argent; c'est de l'argent étranger. Vous devez consciencieusement l'administrer. Ni amitié, ni parenté, ne doivent favoriser des crédits dangereux.

Ces remarques ne concernent pas toutes les Caisses. Les 90 pour cent de nos Sections peuvent être considérées plus ou moins comme irréprochables. Cela est beau! Travaillez tous à ce que ce résultat soit meilleur encore. L'an prochain nous aurons le jubilé de notre Fédération. Nous voulons alors pouvoir affirmer que nous n'avons manqué en aucun point à nos principes. Voilà la vraie base de notre Fédération et de nos Caisses.

Que chacun fasse son devoir et Dieu bénira notre œuvre en la faisant prospérer dans toutes les contrées de la Suisse, notre belle Patrie!

Les Caisses Raiffeisen en Valais

Propos d'actualité.

—○—

Le canton de St-Gall avait depuis plus de vingt ans le plus grand nombre de Caisses Raiffeisen. Dans le courant de cette année, il s'est vu déposséder de cet enviable honneur par le canton du Valais. St-Gall a aujourd'hui 64 Sections et les deux tiers des communes rurales du canton ont leurs Caisses Raiffeisen. Le Valais compte maintenant 74 Caisses de Crédit Mutuel.

Les progrès réalisés dans le canton du Valais par l'idée de l'application de la coopération dans le domaine du crédit rural sont surprenants. Quelles sont les causes de ces magnifiques résultats? C'est tout d'abord le fait que ces institutions mutuelles comblent une grosse lacune dans l'octroi du crédit aux régions alpestres, et sont pour ainsi

dire une nécessité absolue pour elles. Les progrès réalisés sont aussi le résultat de la saine et prudente direction qu'ont su s'assurer les Sections existantes sur le terrain cantonal. Malgré les chiffres sans doute modestes de leur bilan et du mouvement d'affaires, les Caisses valaisannes rendent dans leur canton des services peut-être plus appréciables que partout ailleurs. N'est-il pas facile de se rendre compte des avantages que procurent ces instituts d'épargne et de crédit parcemés dans des villages éloignés des vallées, seulement accessibles souvent par des sentiers à mulets? Mais on saisit mieux encore la valeur de ces coopératives locales d'épargne et de crédit si l'on connaît les taux d'intérêts-débiteurs en usage, et si l'on signale le fait qu'avant l'introduction des Caisses Raiffeisen, les habitants des villages de certaines régions alpestres devaient faire souvent trois à quatre heures de marche pour exécuter la moindre opération bancaire. Le sol des montagnes valaisannes est ingrat. Son revenu est modeste. Ce n'est qu'avec la traditionnelle sobriété et la rusticité de son existence que le montagnard arrive souvent à nouer les deux bouts.

Alors qu'il semblerait logique dans ces conditions que les régions alpestres puissent espérer certains égards lors de l'octroi de crédits bancaires, nous devons constater au contraire, que le crédit courant d'exploitation doit se payer là-bas couramment 7 pour cent et même davantage! Nous avons vu combien de cas où de modestes paysans payaient auprès de banques particulières pour leur crédit sous forme de billet de change, du 8 à 10 pour cent d'intérêts, commissions et frais!

Tout en bonifiant aux créanciers les taux officiels qu'applique la Banque Cantonale, les Caisses Raiffeisen peuvent effectuer généralement des prêts à leurs sociétaires à des taux variant entre 5 et 6 pour cent. Il est compréhensible que dans ces conditions, l'idée du crédit mutuel fasse des pas de géant dans le canton du Valais et que les Caisses Raiffeisen s'y multiplient rapidement. Dans les régions où des taux exagérés sont appliqués, l'introduction des Caisses Raiffeisen a toujours eu pour résultat logique de pousser les banques à un meilleur traitement de leurs débiteurs. Les Caisses Raiffeisen et leurs promoteurs rendent à la population valaisanne des services qu'elle n'a jamais obtenus peut-être de ses plus grands économistes ou hommes politiques. Tous ceux qui ont à cœur l'amélioration des conditions d'existence du peuple et de la vie économique générale du canton, devraient voir avec bienveillance la vulgarisation de la nouvelle idée et la soutenir. Si nous nous plaignons à relever que le Gouvernement professe à l'égard des Caisses Raiffeisen une bienveillante neutralité, nous devons par contre constater qu'une forte opposition contre elles semble se former dans certains milieux. Ce sont tout d'abord les banques par actions et les banquiers particuliers lesquels sont fort nombreux dans le Valais et auxquels les Caisses Raiffeisen sont antipathiques pour des motifs qu'il est aisé de comprendre. On est même allé jusqu'à pousser le Gouvernement à imposer les Caisses illicitement, espérant de cette façon pouvoir enrayer le mouvement.

Forts de leurs droits, les dirigeants des Caisses Raiffeisen ne portent que peu d'attention à ces attaques cachées. Ils y trouvent plutôt un encouragement au travail. Malgré que les 74 Caisses qui existent ne disposent que d'un chiffre de bilan de neuf millions, versés par cinq mille cinq cents déposants, elles ne peuvent plus être traitées aujourd'hui comme quantité négligeable. Malgré leur modicité, tous ces chiffres ont déjà une certaine importance si l'on tient compte des conditions économiques des régions où les Caisses Raiffeisen exercent leur activité. A cette

agression sortie du cercle des banques particulières, ajoutons encore les désobligeants passages que la Banque Cantonale Valaisanne relève dans son dernier rapport sur l'exercice 1926. L'établissement d'Etat valaisan va jusqu'à dire que les Caisses Raiffeisen drainent l'argent du Valais et que les capitaux mis à leur disposition sont perdus pour l'économie du canton. L'établissement cantonal soulève encore: «La multiplication des établissements de crédit jusque dans les plus petites localités n'est pas sans jouer un rôle dans les taux de dépôts qui ont leur répercussion inévitable sur les taux des prêts.

«Les banques proprement dites, avec leur personnel rétribué comme il convient, doit forcément avoir, entre les taux des dépôts et ceux des prêts, une marge qui couvre les frais généraux. Il leur est matériellement impossible de suivre les règles des Caisses Rurales, qui peuvent se résumer dans la phrase suivante, extraite du rapport de l'une d'elles: Les Caisses de Crédit Mutuel peuvent servir un intérêt à taux élevé, tout en accordant des conditions avantageuses aux sociétaires. Ces taux élevés servis non seulement aux sociétaires, mais à tous les déposants, d'où qu'ils viennent, appellent immédiatement la concurrence, et, par contre-coup, font hausser les intérêts des prêts effectués par les banques, y compris ceux des intérêts hypothécaires».

Comme il fallait naturellement s'y attendre, les critiques de la Banque Cantonale ne restèrent pas sans réponse et lors de la discussion du rapport de gestion de la Banque Cantonale par le Grand Conseil, plusieurs députés qui connaissent et ont pu apprécier les Caisses Raiffeisen s'élevèrent vivement contre ces tendancieuses et illogiques critiques. M. le conseiller national Evéquoze chercha alors, comme représentant de la Banque Cantonale, à adoucir les critiques injustes de cette dernière: «Les Caisses de Crédit Mutuel, s'écria-t-il franchement, rendent de grands services dans leur rayon d'action et peuvent aisément se développer à côté de la Banque Cantonale, sans que l'une ni l'autre ne se portent ombrage». — Ces paroles généreuses et franches rencontrèrent un vaste écho d'approbation. Dans les colonnes du «Walliserbote», le président de la Fédération du Haut-Valais, M. le chanoine Werlen, réfute dans un bel article les critiques de la Banque. Cet homme éminent connaît à fond le peuple valaisan et sait bien depuis plus de vingt ans qu'il s'est posé en promoteur inlassable du mouvement Raiffeisen, l'activité bienfaisante des Caisses de Crédit Mutuel. Objectivement et hautement, il réfute les pauvres arguments de la Banque:

«Alors que l'on reconnaît partout aujourd'hui le grand rôle matériel et moral que jouent les Caisses Raiffeisen et les résultats merveilleux qu'elles ont obtenu avec les modestes moyens mis à leur disposition, certains milieux les regardent d'un mauvais œil. Certaines banques ont même tenté plusieurs moyens pour chercher à enrayer le développement réjouissant des Caisses Raiffeisen. C'était encore compréhensible dans une certaine mesure. Les dirigeants de nos Caisses auraient simplement continué à travailler toujours plus activement pour le développement de cette belle œuvre sans s'attarder à réfuter des articles que dictaient simplement quelques intérêts particuliers. Mais ce qui ne peut nous être indifférent, ce sont les accusations mesquines et non fondées que la Direction de la Banque Cantonale a soulevé à l'égard de nos Caisses dans son rapport de «l'an de grâce 1926». Nous avons bien écrit: «accusations mesquines et non fondées». Ne le sont-elles pas en effet?

«Est-elle fondée cette accusation qu'elle lance que les Caisses Raiffeisen drainent l'argent du canton? Non, car c'est le contraire qui se présente. Nombre de nos Caisses valaisannes disposant insuffisamment de capitaux propres ont recours à la Caisse Centrale qui met à leur disposition le superflu provenant des Caisses d'autres cantons.

«Est-elle fondée aussi cette accusation que les Caisses Raiffeisen bonifient à leurs créanciers des taux plus élevés que les banques? Non, car c'est la règle générale auprès des Caisses Raiffeisen d'appliquer toujours les taux officiels de la Banque Cantonale. C'est vrai par contre qu'elles réclament pour les prêts à leurs sociétaires des taux bien inférieurs à ceux qu'appliquent les banques. Serait-ce là un crime de lèse-majesté? C'est vrai aussi que les administrateurs des Caisses Raiffeisen «ne sont pas rétribués comme il convient» comme c'est le cas sans doute auprès de la Banque Cantonale.

«Y aurait-il du mal peut-être à travailler avec désintéressement et à se dévouer pour une cause noble et utile? Certes, nous attribuons de bon cœur aux administrateurs de la Banque Cantonale, la «rétribution comme il convient», dont ils font mention, mais qu'ils ne fassent alors pas un grief aux organes de nos Caisses de travailler avec complet désintéressement, dans un esprit d'entraide mutuel et de compassion pour les petits et les faibles.

«Bien mesquine est cette allusion de la Banque Cantonale disant que les Caisses Raiffeisen «nichent» dans les plus petits hameaux! Cette remarque est si blessante que nous avons presque douté de nos yeux, lorsque nous la fîmes noir sur blanc, dans le rapport de la Banque. Plus de quatre mille intègres pères de famille, des ecclésiastiques, d'éminents laïques, parmi lesquels même des hauts fonctionnaires de l'Etat, font partie des Caisses Raiffeisen valaisannes. La Banque Cantonale l'ignore-t-elle? Ignore-t-elle complètement le but et les nobles principes sociaux et chrétiens qui sont à la base de l'œuvre Raiffeisen?

«Vraiment nos Caisses valaisannes pouvaient s'attendre à tout plutôt qu'à une semblable querelle de la Banque Cantonale. Cette dernière a toujours été hautement appréciée dans les milieux Raiffeisenistes. On l'a préférée à d'autres banques, on travaille avec elle et comme il est notoire que les Caisses Raiffeisen ne peuvent effectuer tous genres d'opérations, on lui réserve les transactions importantes. Ceci, les Caisses Raiffeisen le feront encore à l'avenir si la Banque Cantonale sait montrer plus d'égards et de justice envers elles, et sait s'abstenir de leur nuire d'injuste façon!

«On ne peut plus aujourd'hui cravacher impunément le mouvement Raiffeisen, car les Caisses ont su s'implanter et se faire apprécier par la population, grâce aux services éminents qu'elles rendent. Les Caisses Raiffeisen existent; modestement et de façon constante elles continueront à exercer leur bienfaisante activité. Non seulement «tous pour un, aussi un pour tous», voilà leur devise!»

Tout commentaire complémentaire à cet exposé objectif serait superflu. Nous ne pouvons que souligner cette belle réplique: Les Caisses Raiffeisen n'ont aucune prétention de se poser en concurrentes des autres banques et des Banques Cantonales, en particulier. Elles ne veulent simplement que compléter leur activité. Cette politique a toujours été appliquée par les dirigeants du mouvement Raiffeisen et le sera encore à l'avenir. Il faut alors que cette bonne volonté soit reconnue et estimée des banques qui devront se dispenser alors d'agressions du genre de celle que nous avons soulevée plus haut. Les Caisses Raiffeisen ne veulent pas lutter contre les autres établissements de

crédit. Mais nos bonnes Caisses Rurales, qui en partie comptent déjà plus de vingt ans de fructueuse activité, ne se laisseront pas molester non plus. Elles sauront, si c'est nécessaire, prendre les mesures défensives de circonstances. On pourra chercher à les opprimer, à leur nuire; jamais on ne réussira à les étouffer.

Une interview

Le 30 août dernier, M. le doyen Traber, l'éminent vétérinaire et grand pionnier du mouvement Raiffeisen Suisse, a honoré notre Bureau Central d'une visite qui se prolongea le jour entier, à la grande joie de tout le personnel. M. Traber s'est vivement intéressé à l'activité intense et variée que remplit actuellement notre Centrale. Malgré ses 73 ans sonnés, l'éminent Raiffeiseniste est encore plein de vigueur et d'entrain. Sa grande barbe noire est toute semée de fils blancs, mais sa taille est haute et droite, sa démarche ferme encore, sa parole facile et agréable. Nous eûmes plaisir à prolonger notre entretien avec lui. Il nous exprima sa satisfaction du réjouissant développement qu'à pris l'idée de Raiffeisen qu'il a fait germer dans notre pays et pour laquelle il a lutté avec acharnement durant de longues années. Aidé par son excellente mémoire, l'éminent M. Traber rappela des souvenirs du début; il retraça les difficultés sans nombre qu'il rencontra et qu'il put surmonter, grâce à son énergie et à sa confiance absolue dans l'œuvre de Raiffeisen: Il nous parla aussi de ses joies, en colorant sa conversation de savoureuses anecdotes. Nous eûmes plaisir à l'entendre retracer particulièrement ses premiers voyages de révision en Suisse romande: à Valeyres, à Surpierre, à Leytron et se renseigner sur les amis qu'il comptait partout et qui, pour la plupart, sont encore à la brèche comme caissiers ou membres des Comités des Caisses locales.

M. Traber assistera aussi, s'il plaît à Dieu, aux fêtes jubilaires de l'Union qui auront lieu l'an prochain. Il nous en a donné l'assurance. Tous les Raiffeisenistes suisses qui se réuniront à cette occasion auront plaisir à retrouver parmi eux et acclamer cette éminente et populaire personne qu'ils vénèrent comme le plus grand précurseur de leur cause.

Chronique Etrangère.

Les Caisses populaires au Canada

L'idée de la Caisse Populaire naquit dans le cerveau du commandeur Desjardins, vers l'an 1890. Le commandeur ressentait une telle douleur de l'usure et du travail néfaste des exploités parmi la population rurale qu'il décida de trouver un moyen propre à délivrer le peuple de cette plaie. Il étudia les différents systèmes de crédit existant déjà en Europe et chercha à les appliquer aux conditions générales de son pays. A force de persistance et d'opiniâtreté, après s'être renseigné chez les plus grands économistes du monde, il entrevit la Caisse Populaire. Il fonda après dix ans d'efforts, le 6 décembre 1900, soit presque à la même date que fut constituée la première Caisse Raiffeisen Suisse par M. le curé Traber, à Lévy, la première Caisse Populaire.

La Caisse Populaire n'est pas le type parfait de la Caisse Raiffeisen. Comme on le verra elle est plutôt une assimilation des deux méthodes Raiffeisen et Schultze-Delitsch (Banque Populaire). Cependant dans leur organisation générale, les Caisses Populaires présentent une très grande analogie avec les Caisses Raiffeisen Suisses. Les Caisses locales autonomes sont aussi groupées en unions régionales faisant le service de révision et possédant une Caisse Centrale pour la compensation des capitaux entre les diffé-

rentes Sections. Nous extrayons ce qui suit du dernier rapport annuel et de l'annuaire-statistique, aimablement remis par l'Union Régionale des Caisses Populaires du district de Québec :

LA CAISSE POPULAIRE.

Elle est organisée et fonctionne en vertu d'une loi spéciale sur les syndicats. Les opérations ont le caractère de la mutualité, du fait que les prêts qu'elle effectue ne sont qu'en faveur de ses actionnaires. Ceux-ci peuvent aussi y faire des dépôts en sus de leurs actions. Cette double fonction fait de ces Caisses des réservoirs d'épargne et de crédit. C'est un crédit ouvert aux classes agricoles et industrielles. Chaque action est ordinairement de cinq dollars (environ 25 francs suisses); elle peut être payée par petits versements.

Ces actions, de même que les dépôts, sont remboursables à demande. La responsabilité de chaque actionnaire est limitée à sa souscription. Celle-ci n'excède généralement pas deux mille dollars par actionnaire.

Tout actionnaire ou emprunteur doit demeurer dans les limites de la circonscription sociale de la Caisse; toutefois, les règlements peuvent prescrire que les sociétaires qui vont demeurer en dehors du rayon de la Caisse continuent à faire partie de la Caisse, sans cependant être éligibles à aucune fonction. Les prêts considérables s'effectuent sur garantie effective (hypothèque d'un immeuble), et les petits prêts sur billets. Une partie du prêt, capital et intérêts, est remboursable à périodes fixes, de façon à éteindre la dette dans un délai déterminé.

La Caisse est administrée par trois Comités: a) le Conseil d'Administration, composé d'au moins cinq membres; b) la Commission de crédit, formée de trois membres au moins, laquelle a pour mission d'examiner, d'admettre ou de rejeter les prêts demandés par les sociétaires; c) le Conseil de surveillance qui examine les comptes et s'assure de la valeur des prêts et des garanties exigées. Ces emplois sont tous remplis gratuitement. Les services du gérant seul, peuvent être rétribués. Le Conseil de surveillance des Caisses Populaires doit faire vérifier chaque année toutes les opérations de la Société, par un inspecteur de la Société.

Dans son ensemble, l'organisation intérieure ne présente presque aucune divergence avec celle des Caisses Raiffeisen Suisses. Nous y trouvons certains principes fondamentaux du système Raiffeisen, entr'autre la gratuité des fonctions d'administrateurs. Cependant elles ne connaissent pas comme dans le système Raiffeisen la responsabilité illimitée des sociétaires. Il faut être sociétaire, soit souscrire à une part d'affaires même pour pouvoir effectuer des dépôts. De cette façon, nous voyons même des enfants parmi les membres. Plusieurs parts d'affaires peuvent être souscrites.

Comme en Suisse, les Caisses Populaires locales sont groupées en Fédération ou Unions Régionales.

(A suivre).

Messieurs les Caissiers !

La fin de l'année approche à grand pas. Commencez maintenant déjà les travaux préliminaires au bouclage des comptes annuels.

Calculez les intérêts.

Préparez les différents extraits.

Commandez aujourd'hui déjà les formulaires qui vous sont nécessaires. Les nouvelles Caisses demanderont simplement : Les extraits pour le compte annuel.

Edit. resp.: Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall.